* **Extrait du site en ligne du journal *Liberté Algérie*** – 08 mars 2016 ([lien](http://www.liberte-algerie.com/dossiers/louisa-hanoune-plaide-pour-labrogation-du-code-de-la-famille-243494))

**A la une / Dossiers - Célébration de la journée internationale de la femme**

**Louisa Hanoune plaide pour l’abrogation du code de la famille**



La SG du PT Louisa Hanoune. © Luoiza Ammi/Archives Liberté

Ce présent code de la famille qu’elle qualifie de “statut personnel” doit, tout au moins, subir “une révision profonde”.  
  
À l’occasion de la Journée internationale de la femme, la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune réitère son appel à l’abrogation du code de la famille algérien et sa substitution par des lois civiles égalitaires. À défaut, nuance-t-elle, ce présent code de la famille qu’elle qualifie de “statut personnel” doit, tout au moins, subir “une révision profonde”. “Certes, notre souhait c’est de voir ce code définitivement abrogé, néanmoins, nous ne sommes pas des partisans du tout ou rien, c’est pourquoi nous n’allons pas nous opposer à l’idée d’en apporter de profonds amendements”, a-t-elle, en effet, plaidé hier lors d’une conférence de presse conjointement animée avec trois membres dirigeantes du parti, en l’occurrence les députées Nadia Chouiter, Nadia Yafsah et Rahima Benbessa. Cette rencontre se voulait une halte pour rappeler, à l’occasion de la Journée mondiale de la femme coïncidant avec le 8 Mars, le long combat et la lutte permanente pour les droits de la femme algérienne. Mme Hanoune qui a habilement évité d’aborder un quelconque autre sujet que l’ordre du jour, a ainsi limité son discours à la situation de la femme laquelle, regrette-t-elle, reste encore victime de “discrimination, d’infantilisation et de minorisation”. Rappelant la révision “ridicule” opérée, en 2005, sur le code de la famille, qu’elle trouve “contradictoire” avec les discours et les “fanfaronnades” des hautes autorités, Mme Hanoune appelle à la promulgation de lois civiles égalitaires dans le cadre “d’un État algérien et non pas un État théocratique”. Elle fait allusion à l’instrumentalisation de la religion chaque fois que la question de la femme est abordée dans notre pays. Si elle reconnaît quelques “avancées relatives”, résultat d’une lutte continue pour les droits de la femme, la patronne du PT juge, néanmoins, que beaucoup reste encore à faire pour que la femme soit définitivement libérée des carcans discriminatoires et des multiples entraves qui se dressent encore sur le chemin de sa promotion. Cela, quand bien même, rappelle-t-elle, que le principe d’égalité entre la femme et l’homme serait consolidé dans la nouvelle Constitution. Elle se réfère à l’article 29 stipulant que “les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d’opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale”. Elle appelle à ce titre, au respect de la hiérarchie des lois.

**Farid Abdeladim**